



RAPPORT DE PRÉSENTATION

# INDICATEURS DE SUIVI

**APPROUVÉ**

Pôle métropolitain Loire Angers

**PÔLE MÉTROPOLITAIN LOIRE ANGERS**

Communauté urbaine Angers Loire Métropole  
Communauté de communes du Loir  
Communauté de communes Loire-Aubance  
Commune nouvelle Loire-Authion

Vu pour être annexé à la délibération du Comité  
Syndical du Pôle métropolitain Loire Angers  
en date du 9 décembre 2016  
approuvant le projet de SCoT Loire Angers  
Le Président,  
Christophe BÉCHU



# 01 LE DISPOSITIF DE SUIVI DE L'APPLICATION DU SCOT AU REGARD DE L'ENVIRONNEMENT

# Indicateurs de suivi du SCoT

L'article L 143-28 du code de l'urbanisme impose aux SCoT de procéder à une analyse des résultats de son application «notamment en matière d'environnement, de transports et déplacements, de maîtrise de la consommation d'espace et d'implantation commerciale», «au plus tard à l'expiration d'un délai de 6 ans, à compter de la délibération portant approbation du SCoT, de la dernière délibération portant révision complète de ce schéma ou de la délibération ayant décidé son maintien en vigueur».

De plus l'article R 122-2 du code de l'urbanisme stipule que «le rapport de présentation précise les indicateurs qui devront être élaborés pour l'évaluation des résultats d'application du schéma».

Un indicateur est une donnée quantitative qui permet de caractériser une situation évolutive, une action ou les conséquences d'une action, de façon à les évaluer et à les comparer à leur état à différentes dates. Un bon indicateur doit permettre d'établir un lien de causalité direct et certain entre un phénomène observé et le document d'urbanisme qu'il s'agit d'évaluer.

Le présent document liste une série d'indicateurs. Au-delà de leur pertinence par rapport aux principales orientations du SCoT, les indicateurs ont aussi été sélectionnés selon un principe réaliste de faisabilité (sélectivité, disponibilité, pérennité et périodicité des sources). Ils n'ont donc pas l'ambition de fournir un état des lieux complet sur l'évolution du territoire mais plutôt un éclairage qui pourra nécessiter le cas échéant des études complémentaires (ou une approche qualitative).

Thème	Indicateur	Source	Echelle	Fréquence de suivi			Point zéro
				Annuel	Bilan 3 ans	Evaluation 6 ans	
<b>Données de cadrage</b>							
<b>Attractivité résidentielle</b>	Population	INSEE RP	PMLA, EPCI	X			En 2013 : CN VLA : 15 471 CCL : 11 559 CCLA : 17 293 CU ALM : 272 124 PMLA : 316 447
	Evolution de la population et évolution du profil par âge	INSEE RP	PMLA, EPCI	X			Entre 2008 et 2013 : CN LA : + 337 CCL : + 494 CCLA : + 607 CU ALM : + 6 565 PMLA : + 8 003  Forte baisse des 30-44 ans (-2040) et hausse des 60-74 ans (+7439)
	Taux de variation annuel moyen	INSEE RP	PMLA, EPCI	X			Entre 2008 et 2013 : CN LA : +0,44%/an CCL : +0,88%/an CCLA : +0,72%/an CU ALM : +0,49%/an PMLA : +0,51%/an
	Solde migratoire apparent	INSEE RP	PMLA, EPCI	X			Entre 2008 et 2013 : CN LA : -39 CCL : +76 CCLA : +85 CU ALM : +100 PMLA : +222
<b>Emploi</b>	Emplois	INSEE RP	PMLA, EPCI	X			En 2013 : CN VLA : 3 283 CCL : 3 723 CCLA : 3 940 CU ALM : 134 020 PMLA : 144 967
	Evolution du nombre d'emplois	INSEE RP	PMLA, EPCI	X			Entre 2008 et 2013 : CN VLA : +53 CCL : +291 CCLA : +352 CU ALM : +670 PMLA : +1 366
	Actifs de 15 à 64 ans	INSEE RP	PMLA, EPCI	X			En 2013 : CN VLA : 7 490 CCL : 5 645 CCLA : 8 153 CU ALM : 125 989 PMLA : 147 276
	Evolution du nombre d'actifs de 15 à 64 ans	INSEE RP	PMLA, EPCI	X			Entre 2008 et 2013 : CN VLA : +233 CCL : +356 CCLA : +70 CU ALM : +2 919 PMLA : +3 578

Thème	Indicateur	Source	Echelle	Fréquence de suivi			Point zéro															
				Annuel	Bilan 3 ans	Evaluation 6 ans																
<b>Données de cadrage</b>																						
Logements	Production de logements (logements commencés)	Sitadel 2	PMLA	X			En 2015 : PMLA : 1955															
	Production moyenne annuelle sur trois ans	Sitadel 2	PMLA		X		Entre 2013 et 2015 : PMLA : 1711/an															
Tissu économique	Nombre d'établissements	INSEE, CLAP	PMLA, EPCI		X		En 2013 : CN VLA : 1 064 CCL : 824 CCLA : 1 438 CU ALM : 21 700 PMLA : 25 026															
	Stocks disponibles dans les ZAE	DDT 49	PMLA, EPCI	X			En 2015 : CN LA : 11 ha CCL : 61 ha CCLA : 3 ha CU ALM : 189 ha PMLA : 264 ha															
	Répartition des commerces par type de surfaces (<300, 300-999, ≥1000m²) : nombre, surface de vente (SV) en m², emplois en équivalents temps plein (ETP)	CCI	PMLA	X			En 2016 : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Nb</th> <th>SV</th> <th>ETP</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>&lt;300m²</td> <td>1896</td> <td>130413</td> <td>5206</td> </tr> <tr> <td>300-999m²</td> <td>159</td> <td>83859</td> <td>962</td> </tr> <tr> <td>≥1000m²</td> <td>93</td> <td>298292</td> <td>4100</td> </tr> </tbody> </table>		Nb	SV	ETP	<300m²	1896	130413	5206	300-999m²	159	83859	962	≥1000m²	93	298292
	Nb	SV	ETP																			
<300m²	1896	130413	5206																			
300-999m²	159	83859	962																			
≥1000m²	93	298292	4100																			

Ce que dit le DOO	Indicateur	Source	Echelle	Fréquence de suivi			Point zéro
				Annuel	Bilan 3 ans	Evaluation 6 ans	
<b>Grands équilibres territoriaux et organisation de l'espace</b>							
	Les indicateurs qui présentent ce symbole * dans le reste du tableau sont des indicateurs permettant de suivre la mise en œuvre de l'organisation territoriale promue par le SCoT						
<b>Favoriser le rayonnement et le développement économique</b>							
<b>Développer les fonctions et équipements métropolitains</b>							
Les nouvelles implantations de fonctions ou équipements stratégiques privilégieront le pôle centre, en prenant en compte 2 critères : l'accessibilité (desserte TC et articulation à la gare et aux P+R) et la visibilité - les grands équipements structurants (enseignement, culture, sports et loisirs...) seront localisés en priorité dans le pôle centre sur les secteurs stratégiques (...);	Nouveaux équipements métropolitains créés et leur desserte TC  Amélioration des équipements existants (accessibilité, capacité...)	Liste des équipements métropolitains	PMLA			X	Liste à définir
<b>Favoriser le développement de l'emploi</b>							
La stratégie de localisation des activités cible la requalification des zones anciennes, notamment dans le pôle centre	Projet dans ZAE identifiées comme à requalifier / à renouveler	EPCI	Pôle centre / polarités			X	la Croix Cadeau (Avrillé), le Pin (Beaucouzé), Bull-Nid de Pie, Grand Maine, Saint-Serge, Doyenné, Montrejeau, Thomson – Croix-Blanche et emprises SNCF (Angers), le Bon Puits (St-Sylvain-d'Anjou), Villechien (St-Barthélemy-d'Anjou), les Ardoisières à Trélazé (site des Fresnais Sud et Monthibert), Les Grouas (Brissac-Quincé), Rives Sud (Mûrs-Erigné), Les Magnolias (Corné), la Blaisonnaire (Seiches-sur-le-Loir), Chapeau de Gendarme, Fours à Chaux, Gaston Birgé (Angers), Bocage la Violette (Avrillé), Les Fonderies (Ponts-de-Cé), Les Allumettes et la ZA Grand' Maison (Trélazé), Chauffour-Pétrissant et Vergers d'Anjou (St-Barthélemy-d'Anjou), ancien site Bouvet (La Membrolle-sur-Longuenée), Le Tour du Bois (Le Plessis-Macé), Les Robinières (St-Léger-des-Bois), La Roche (St-Jean-de-Linières), Les Magnolias (Corné), les anciens silos (Brissac-Quincé), l'Aurore (Corzé).

























Ce que dit le DOO	Indicateur	Source	Echelle	Fréquence de suivi			Point zéro
				Annuel	Bilan 3 ans	Evaluation 6 ans	
<b>Favoriser le rayonnement et le développement économique</b>							
<b>Favoriser le développement de l'emploi</b>							
Les potentiels fonciers, pour les ZAE principales de chaque intercommunalité à l'horizon 2027 sont : ALM : 55 ha bruts / Commune LA : 30 ha bruts / CCLA 50 ha bruts / CCL 30 ha bruts / Total PMLA : 165 ha bruts	Nombre d'ha ouverts à l'urbanisation en ZAE principales	DDT 49	EPCI		X		2015 (rapport de présentation) : CN LA : 10ha CCL : 45ha (dont 40 pour Angers Marcé) CCLA : 3ha CU ALM : 160ha
Les potentiels fonciers pour les ZAE de proximité de chaque intercommunalité à l'horizon 2027 : ALM 36 ha bruts / Commune LA : 13 ha bruts / CCLA 13 ha bruts / CCL 7 ha bruts / Total PMLA : 69 ha bruts	Nombre d'ha ouverts à l'urbanisation en ZAE de proximité	DDT 49	EPCI		X		2015 (rapport de présentation) : CN LA : 1ha CCL : 16ha CCLA : 0ha CU ALM : 29ha
<b>Renforcer la desserte numérique</b>							
Toutes les zones d'activités économiques seront desservies par le Très Haut Débit. Cette desserte ciblera prioritairement les zones d'activités principales	ZAE raccordées et raccordables à la fibre optique	Melisa	Zone			X	Cf. carte p116 du diagnostic
Si la desserte en Très Haut Débit de tout le Pôle métropolitain Loire Angers est l'objectif ultime, la couverture des zones blanches (téléphonie et internet mobile) sera finalisée et une montée en débit de tous les territoires, y compris ceux situés hors zones agglomérées sera poursuivie par les opérateurs.	Taux de couverture par le THD mobile (4G ou +) du territoire par au moins un opérateur	ARCEP	EPCI			X	CN LA : 92% CCL : 55% CCLA : 71% CU ALM : 71%



Ce que dit le DOO	Indicateur	Source	Echelle	Fréquence de suivi			Point zéro			
				Annuel	Bilan 3 ans	Evaluation 6 ans				
<b>Favoriser le rayonnement et le développement économique</b>										
<b>Organiser l'offre commerciale</b>										
Les commerces de détail s'implanteront dans les secteurs de localisations préférentielles à savoir le centre-ville d'Angers, les centralités, les pôles supracommunaux et interquartiers, les pôles à fort rayonnement	Evolution du nombre de commerces par tranche de surface (<300 m <sup>2</sup> , 300-999m <sup>2</sup> , ≥1000 m <sup>2</sup> )	CCI	Centre-ville Angers, Pôles généralistes polarités/interQ, Pôles fort rayonnement			X	Au 01/01/2016 :			
								<300 m <sup>2</sup>	300 - 999m <sup>2</sup>	≥1000 m <sup>2</sup>
							Centre-Ville Angers	534	11	8
							Pôles généralistes à fort rayonnement	181	25	14
							Pôles spécialisés à fort rayonnement	36	35	27
			Pôles généralistes supracommunaux /interquartiers	60	10	15				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- le SCoT ne promeut pas de nouveau site à vocation à fort rayonnement, y compris par l'évolution d'un pôle de rang inférieur</li> <li>- la taille du généraliste doit être adaptée aux besoins de la population du bassin de vie en prenant en compte l'offre existante</li> <li>- La priorité est donnée à la requalification des pôles généralistes les plus anciens</li> </ul>	Evolution de la surface des commerces alimentaires de plus de 1 000 m <sup>2</sup>	CCI	Centre-ville Angers, Pôles généralistes polarités/interQ, Pôles fort rayonnement			X	<p style="text-align: center;">Au 01/01/2016 :</p> <p style="text-align: center;">Centre-Ville Angers : 7 917</p> <p style="text-align: center;">Pôles généralistes à fort rayonnement : 39 351</p> <p style="text-align: center;">Pôles généralistes supracommunaux /interquartiers : 32 258</p>			

Ce que dit le DOO	Indicateur	Source	Echelle	Fréquence de suivi			Point zéro
				Annuel	Bilan 3 ans	Evaluation 6 ans	
<b>Développer et qualifier l'offre résidentielle</b>							
<b>Assurer et répartir l'offre de logements</b>							
<p>La production totale nécessaire - est estimée entre 2 300 et 2 600 logements par an et est déclinée par territoire :</p> <p>CU ALM : entre 2000 et 2500 lgts                      CCLA : entre 120 et 145 logts                      CCL : entre 80 et 95 logements                      CN LA : entre 115 et 130 logements</p> <p>Le projet vise la répartition suivante de la nouvelle offre d'habitat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• deux-tiers environ dans le pôle centre ;</li> <li>• un quart environ dans les sept polarités</li> <li>• un dixième environ dans les autres communes et communes déléguées</li> </ul> <p>Au sein de chaque territoire, la proportion de l'offre nouvelle de logements respectera à terme les équilibres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 75 % sur le pôle centre et 17% sur les polarités d'Angers Loire Métropole ;</li> <li>• 60 % sur les polarités de la CC Loire-Aubance ;</li> <li>• 45 % sur la polarité de la CC du Loir ;</li> <li>• 80 % sur la polarité de la Commune nouvelle Loire Authion.</li> </ul>	<p>Production de logements (logements commencés en date de prise en compte) *</p>	Sitadel 2	EPCI avec strate multipolaire	X			<p>En 2015 :</p> <p>CN LA : 88                      CCL : 33                      CC LA : 47                      CU ALM : 1787                      Pole centre : 1425 (73%)                      Polarités : 366 (19%)                      Communes : 164 (8%)</p>
<p>Production moyenne annuelle total (3 ans) *</p>	Sitadel 2	EPCI, strate multipolaire		X		<p>Evolution moyenne annuelle entre 2013 et 2015 :</p> <p>CN LA : 80 dont polarité 74%                      CC Loir : 36 dont polarité 11%                      CC LA : 54 dont polarité 43%                      CU ALM (1541) : pôle centre 77% et polarités 17%                      Pole centre : 1181 (69%)                      Polarités : 347 (20%)                      Communes : 183 (11%)</p>	
<p>L'offre nouvelle de logement locatif aidé comptera pour au moins 1/4 de la production. Le développement de cette offre concernera particulièrement les communes du pôle centre et les polarités [...]. [...] atteindre les objectifs suivants :</p> <p>Pôle centre : entre 25 et 35 %                      Polarités : au moins 20 %                      Communes (déléguées) : au moins 10 %                      Moyenne SCoT : environ 25 %</p>	<p>Nombre de logements sociaux financés (moyenne annuelle)                      PLUS et PLAi *</p>	DDT	PMLA, strate multipolaire			X	<p>En 2015 et évolution moyenne annuelle entre 2013 et 2015 :</p> <p>PMLA : 2164 et 721/an                      Pole centre : 327 en 2015 et 570/an entre 2013 et 2015                      Polarités : 65 et 120/an                      Communes : 28 et 31/an</p>

Ce que dit le DOO	Indicateur	Source	Echelle	Fréquence de suivi			Point zéro
				Annuel	Bilan 3 ans	Evaluation 6 ans	
<b>Développer et qualifier l'offre résidentielle</b>							
<b>Favoriser un développement résidentiel économe en foncier et qualitatif</b>							
<p>A l'échelle du PMLA, l'objectif est de réaliser 40 % de l'offre nouvelle dans l'enveloppe urbaine. Cet objectif global se décline selon les types de territoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en moyenne pour 50 % de l'ensemble de la production dans le pôle centre ;</li> <li>• en moyenne pour 20 % de l'ensemble de la production des sept polarités ;</li> <li>• en moyenne pour 10 % de l'ensemble de la production des communes (déléguées).</li> </ul>	Part des logements construits en renouvellement au sein de l'enveloppe urbaine *	Sitadel2 et/ ou Majic + enveloppe 2016	EPCI/strate multipolaire			X	Pas de point zéro
<p>Les extensions urbaines et les opérations de renouvellement à caractère purement résidentiel ou avec une mixité de fonctions devront viser une densité accrue, afin d'atteindre les objectifs suivants :</p> <p>Objectif moyen (nb de logements / ha) de la production globale</p> <p>Pôle centre : entre 30 et 40 (secteurs stratégiques : entre 40 et 60)</p> <p>Polarités : au moins 20 (secteurs stratégiques : au moins 20)</p> <p>Communes (déléguées) : au moins 15 (secteurs stratégiques : au moins 20)</p>	Estimation de la densité des logements construits *	Sitadel2	Pôle centre / polarités / communes + secteurs stratégiques			X	<p>Estimation de la densité sur la période 2013-2015 pour 91% des logements commencés</p> <p>Pôle centre : 31,1 logts/ha</p> <p>Polarités : 21,2 logts/ha</p> <p>Communes : 13,4 logts/ha</p> <p>PMLA : 25,1 logts/ha</p>

Ce que dit le DOO	Indicateur	Source	Echelle	Fréquence de suivi			Point zéro																																																												
				Annuel	Bilan 3 ans	Evaluation 6 ans																																																													
<b>Définir une politique globale de mobilité</b>																																																																			
<b>Renforcer les transports collectifs et l'intermodalité</b>																																																																			
Le projet vise à rééquilibrer les modes de déplacements au profit des transports collectifs et des modes doux.	Evolution de la part modale dans les déplacements domicile-travail (différenciation stables et mobiles)	INSEE RP	EPCI			X	<p>Parts modales 2007 :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CNLA</td> <td>2%</td> <td>3%</td> <td>92%</td> <td>2%</td> </tr> <tr> <td>CCL</td> <td>5%</td> <td>5%</td> <td>89%</td> <td>1%</td> </tr> <tr> <td>CCLA</td> <td>3%</td> <td>4%</td> <td>92%</td> <td>2%</td> </tr> <tr> <td>CUALM</td> <td>8%</td> <td>7%</td> <td>74%</td> <td>11%</td> </tr> <tr> <td>PMLA</td> <td>7%</td> <td>6%</td> <td>77%</td> <td>10%</td> </tr> </tbody> </table> <p>Parts modales 2012 :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CNLA</td> <td>2%</td> <td>3%</td> <td>92%</td> <td>3%</td> </tr> <tr> <td>CCL</td> <td>4%</td> <td>4%</td> <td>91%</td> <td>1%</td> </tr> <tr> <td>CCLA</td> <td>2%</td> <td>3%</td> <td>92%</td> <td>2%</td> </tr> <tr> <td>CUALM</td> <td>8%</td> <td>7%</td> <td>73%</td> <td>12%</td> </tr> <tr> <td>PMLA</td> <td>7%</td> <td>6%</td> <td>76%</td> <td>11%</td> </tr> </tbody> </table>						CNLA	2%	3%	92%	2%	CCL	5%	5%	89%	1%	CCLA	3%	4%	92%	2%	CUALM	8%	7%	74%	11%	PMLA	7%	6%	77%	10%						CNLA	2%	3%	92%	3%	CCL	4%	4%	91%	1%	CCLA	2%	3%	92%	2%	CUALM	8%	7%	73%	12%	PMLA	7%	6%	76%	11%
																																																																			
CNLA	2%	3%	92%	2%																																																															
CCL	5%	5%	89%	1%																																																															
CCLA	3%	4%	92%	2%																																																															
CUALM	8%	7%	74%	11%																																																															
PMLA	7%	6%	77%	10%																																																															
																																																																			
CNLA	2%	3%	92%	3%																																																															
CCL	4%	4%	91%	1%																																																															
CCLA	2%	3%	92%	2%																																																															
CUALM	8%	7%	73%	12%																																																															
PMLA	7%	6%	76%	11%																																																															
Fréquentation annuelle des lignes de transports en commun (Nombre de voyages /an : Kéolis/CD49 + nombre de montées-descentes un jour ouvrable de base pour la Région)	Irigo, Anjou Bus, Région (TER)	PMLA			X	<p>Nombre de voyages /an en 2014 :</p> <p>34 643 000 pour Irigo ; 274 470 sur Anjoubus</p> <p>Nombre de montées-descentes/jour TER (total sur les 7 haltes/gares du PMLA) en 2013 : 9 760</p>																																																													
Renforcer le réseau structurant du pôle centre en s'appuyant sur une offre hiérarchisée	Développement de l'offre transports collectifs : Nombre de km parcourus par les lignes performantes (tram + 4 lignes métropoles) dans le pôle centre	Irigo, Anjou Bus	PMLA			X	Donnée 2013 : 4 050 000 km/an																																																												

Ce que dit le DOO	Indicateur	Source	Echelle	Fréquence de suivi			Point zéro																
				Annuel	Bilan 3 ans	Evaluation 6 ans																	
<b>Définir une politique globale de mobilité</b>																							
<b>Renforcer les transports collectifs et l'intermodalité</b>																							
Consolider la desserte performante en transport collectif (ligne express...) pour chaque polarité en fonction du rythme de développement.	Nombre de courses (aller-retours) sur les lignes express vers les polarités	Irigo, Anjou Bus	PMLA			X	<p>Nb d'allers-retours cumulés sur les 3 lignes offrant des services express (2,3 &amp; 5) :</p> <table border="1"> <tr> <td rowspan="2">2013 - 2014</td> <td>service express</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>service classique</td> <td>37</td> </tr> <tr> <td></td> <td>total</td> <td>49</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">2016 - 2017</td> <td>service express</td> <td>21</td> </tr> <tr> <td>service classique</td> <td>31</td> </tr> <tr> <td></td> <td>total</td> <td>52</td> </tr> </table>	2013 - 2014	service express	12	service classique	37		total	49	2016 - 2017	service express	21	service classique	31		total	52
2013 - 2014	service express	12																					
	service classique	37																					
	total	49																					
2016 - 2017	service express	21																					
	service classique	31																					
	total	52																					
La coordination des politiques multimodales (...) et intermodales (...) devra favoriser leur développement et leur complémentarité à l'échelle du Pôle métropolitain Loire Angers et au-delà.	Nombre de pôles intermodaux, pôles de correspondance pôles d'échanges (P+R), aires de covoiturage	Irigo, Anjou Bus, EPCI, CD49	Pôle centre / Polarités			X	<p>En 2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur ALM spécifiquement : 4 P+R tram (910 places VP), 4 P+R bus, 26 P+R vélo</li> <li>- sur le PMLA : 9 aires de covoiturage (330 places VP), dont 6 aires desservies par une ligne de TC (à 300m ou moins de distance) et 2 équipées de vélobox</li> </ul>																
<b>Faciliter les déplacements des piétons et des cyclistes</b>																							
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir les déplacements piétons grâce à des espaces publics confortables et accessibles (...)</li> <li>• promouvoir la circulation cycliste par la réalisation d'itinéraires ou de voies(...);</li> <li>• développer des itinéraires de rabattement piétons et cyclistes sécurisés vers les gares, les arrêts structurants de transport en commun et les parkings-relais</li> </ul>	Développement des aménagements dédiés aux modes doux notamment en rabattement autour des gares, principaux pôles de correspondance et P+R	EPCI	Pôle centre / polarités			X	Pas de T0																

Ce que dit le DOO	Indicateur	Source	Echelle	Fréquence de suivi			Point zéro
				Annuel	Bilan 3 ans	Evaluation 6 ans	
<b>Définir une politique globale de mobilité</b>							
<b>Hierarchiser le réseau routier pour en améliorer le fonctionnement</b>							
La hiérarchisation du réseau routier selon 3 niveaux de déplacements contribue à différencier les flux grande échelle, de bassin de vie et les mobilités de proximité et de réduire les flux de transit en ville. De nouvelles études prospectives pourront être engagées avec les autorités compétentes pour anticiper le long terme, au vu des évolutions territoriales, des besoins engendrés par le développement, le renforcement des transports collectifs et de l'impact des nouveaux aménagements	Etat d'avancement des projets d'infrastructures listés dans le DOO (à l'étude / non réalisé / en cours de réalisation / réalisé)	CD49, EPCI	PMLA			X	Liste DOO
<b>Protéger l'environnement et améliorer le cadre de vie</b>							
<b>Préserver espaces agricoles et naturels</b>							
Le projet vise une réduction de plus de 20% de consommation foncière à l'échelle PMLA par rapport aux dix dernières années. Consommation brute PMLA - prévision 2015/2027 : 104ha/an répartis comme suit par EPCI : ALM : 790 ha (66 ha/an) CC du Loir : 145 ha (12 ha/an) CN Loire Authion : 127 ha (11 ha /an) CC Loire Aubance : 182 ha (15 ha /an)	Nombre d'ha de foncier consommé	SIRS/OCSGE	PMLA, EPCI			X	2005-2015 : CN LA : 96,5ha (9,6ha/an) CCL : 133 ha (13,3 ha/an) CCLA : 144 ha (14,4 ha/an) CU ALM : 955 ha (95,5 ha/an) PMLA : 1329ha (133ha/an)
La déclinaison par type de territoire de la consommation foncière à vocation résidentielle et d'activités peut se traduire comme suit : Pôle centre : 375 ha, Polarités 426 ha, Communes (déléguées) : 287 ha, PMLA : 1 088 ha	Consommation à vocation économique	SIRS/OCSGE	PMLA, strates multipolaires			x	2005-2015 : PMLA : 519 ha (51,9ha/an) Pôle centre : 99 ha (9,9ha/an) Polarités : 305 ha (30,5ha/an) Communes : 115 ha (11,5ha/an)
	Consommation à vocation résidentielle	SIRS/OCSGE	PMLA, strates multipolaires			x	2005-2015 : PMLA : 752ha (75,2ha/an) Pôle centre : 307 ha (30,7ha/an) Polarités : 245 ha (24,5ha/an) Communes : 200 ha (20ha/an)

Ce que dit le DOO	Indicateur	Source	Echelle	Fréquence de suivi			Point zéro
				Annuel	Bilan 3 ans	Evaluation 6 ans	
<b>Protéger l'environnement et améliorer le cadre de vie</b>							
Préserver espaces agricoles et naturels							
Le projet encadre le développement résidentiel par des règles de localisation (renouvellement et extension), de densité et de formes de logements	Taille moyenne des parcelles pour les permis individuels purs	Sitadel 2	PMLA, strates multipolaires		X		Moyenne entre 2013 et 2015 PMLA : 603 m <sup>2</sup> Pôle centre : 508m <sup>2</sup> Polarités : 575m <sup>2</sup> Communes : 734m <sup>2</sup>
Favoriser le maintien de la biodiversité							
Les documents d'urbanisme assureront la préservation et le confortement de la trame verte et bleue par un zonage A et/ou N assorti d'un règlement spécifique adaptant le niveau de protection à la sensibilité et à la fragilité des milieux.	Exemples de transcription dans les documents d'urbanisme	PLU / PLUi	PMLA			X	Pas de T0
Affirmer les différentes vocations de l'armature paysagère							
Les documents d'urbanisme pourront définir des règles de mise en valeur ou de préservation des spécificités paysagères. Le projet promeut la valorisation des paysages structurants ou représentatifs notamment (...) du PNR Loire Anjou Touraine et du Val de Loire, en cohérence avec (...) la Charte du PNRLAT et du Plan de gestion Val de Loire UNESCO (...) Le schéma de l'armature paysagère identifie les discontinuités principales à maintenir sur le territoire(...). Elles seront définies précisément par les documents d'urbanisme comme limites aux extensions urbaines	Exemples de transcription dans les documents d'urbanisme	PLU / PLUi	PMLA			X	Pas de T0

Ce que dit le DOO	Indicateur	Source	Echelle	Fréquence de suivi			Point zéro
				Annuel	Bilan 3 ans	Evaluation 6 ans	
<b>Protéger l'environnement et améliorer le cadre de vie</b>							
<b>Préserver les ressources et maîtriser les nuisances</b>							
La pérennité de la ressource en eau sera garantie par une occupation du sol respectant la réglementation des différents périmètres de protection de captage des eaux L'objectif est d'atteindre ou de conserver le bon état écologique des cours d'eau ou le bon potentiel des eaux de surface.	Evolution de la qualité de l'eau	syndicats	PMLA			X	Cf. carte p 74 de l'EIE (2013)
Le projet vise à économiser l'énergie et à valoriser les ressources renouvelables locales	Consommation énergétique du territoire	PCAET	PMLA			X	Pas de T0





